

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2024

DELIBERATION N°2024.00097

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - MISE EN OEUVRE D'UNE OPAH COPROPRIÉTÉ FRAGILE ET DÉGRADÉE SUR LA COTONNE - SOUTIEN DE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA COPROPRIÉTÉ COTONNE II - MODIFICATION DU PROJET

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54 Nombre de pouvoirs : 9 Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE, Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Mme Ingrid ARNAUD, Jean-Alain BARRIER, BARRIOL, BASSON, M. Denis M. Jean-Luc Mme Françoise BERGER, BERROUKECHE. BONNEFOY, M. Mme Nora M. Cyrille Bernard BONNET, M. Vincent BONY. Kamel BOUCHOU, Régis CADEGROS, M. M. Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Frédérique CHAVANNE, Mme CHAVE, Μ. Charles M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

RECU EN PREFECTURE

Le 13 mars 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20240307-D202400097I0

Date de mise en ligne : 13 mars 2024

Pouvoirs:

- M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
- M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Gilles THIZY,
- M. Gilles BOUDARD donne pouvoir à M. Julien LUYA,
- M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
- M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
- M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
- M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
- M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
- M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Jordan DA SILVA, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Gérard TARDY



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2024

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - MISE EN OEUVRE D'UNE OPAH COPROPRIETE FRAGILE ET DEGRADEE SUR LA COTONNE - SOUTIEN DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AUX TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA COPROPRIETE COTONNE II - MODIFICATION DU PROJET

Le Bureau métropolitain du 14 septembre 2023 a validé la convention de participation financière entre Saint-Etienne Métropole, la copropriété Cotonne II et le syndic mandataire Delomier pour un montant d'aide aux travaux de 699 105 € maximum.

Lors de la conception du programme de travaux de Cotonne II, le poste remplacement des volets roulants devait être installé en manuel. Or, il apparait que le **poids des volets roulants nécessite** leur électrification. Ce changement engendre un surcoût de travaux de 28 980 € HT soit 31 878 € TTC. Le montant total prévisionnel des travaux est porté à 6 137 158 € TTC. Il est précisé que ces frais supplémentaires résultent d'une contrainte technique. Ces travaux ne réinterrogent pas l'ensemble du programme de rénovation.

Fin 2023, l'Anah a procédé à un engagement rectificatif afin de prendre en charge ce surcoût.

Il est proposé de procéder au réajustement de la participation financière de Saint-Etienne Métropole en faveur des travaux de rénovation énergétique de la copropriété Cotonne II. Le montant de la participation financière de la Métropole s'élève désormais à 703 162 €, soit une augmentation de l'aide de 4 057 €, correspondant à 14% des dépenses éligibles hors taxes.

Ce réajustement nécessite un avenant à la convention de participation financière signée entre Saint-Etienne Métropole, la copropriété Cotonne II et le syndic mandataire Delomier.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve l'avenant à la convention de participation financière entre Saint-Etienne Métropole, la copropriété Cotonne II et le syndic mandataire Delomier, pour un montant d'aide aux travaux révisé à 703 162 € maximum ;
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant et tout document afférent ;</u>
- <u>la dépense correspondante sera imputée au chapitre 2024 du budget habitat et</u> cohésion sociale, destination HABR3, des exercices 2023 et suivants.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,

La Secrétaire de Séance,

Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,

Sylvie FAYOLLE